



## Entrée en discothèque faire rentrer une mineur.

Par **calimero45**, le **18/12/2010** à **09:30**

Bonjour,  
alors voici ma question :  
j'ai 45 ans.  
et je voudrais emmener ma fille en discothèque qui as 15 ans.  
sachant quel es sous ma responsabilité est ce que la discothèque me laissera rentrer ?  
merci d'avance pour vos réponse.  
amicalement.

Par **mimi493**, le **18/12/2010** à **09:50**

### **Article L3342-3 du code de la santé publique**

*Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou toute autre personne de plus de dix-huit ans en ayant la charge ou la surveillance.*

Cependant, les discothèques par règlement intérieur peuvent interdire les mineurs de 16 ans même accompagnés. Téléphonnez-leur pour leur demander.

Il lui sera interdit de boire de l'alcool (même si c'est vous qui allez la chercher, c'est une infraction pénale)

Par **Martina\_solese**, le **27/02/2015** à **21:39**

Bonjour j'ai 14 ans et moi et une copine (qui a également 14ans) on voudrait aller en boîte mais on ne sait pas si on pourrait rentrer (j'habite à Montauban 82 donc si vous connaissez des boîtes à Montauban qui laissent entrer les mineurs de 14 ans merci de m'en faire part )